

01 ESSENTIEL LA RÉUNION

FÉVRIER 2023

FICHE FILIÈRE

Filière Canne - Sucre - Rhum - Énergie

Depuis plus de 200 ans, la filière canne-sucre-rhum-énergie occupe une place centrale dans l'agriculture et la vie socio-économique de La Réunion. La culture de la canne à sucre est présente dans plus de 2 700 exploitations agricoles. Avec ses 21 000 ha, elle représente plus de la moitié de la surface agricole de l'île. Pourvoyeuse de nombreux emplois, la filière produit chaque année 185 000 tonnes de sucre et 115 000 hectolitres d'alcool pur de rhum. Ces produits figurent respectivement au premier et au troisième rang des exportations du territoire. Associées à la filière, deux centrales thermiques biomasse et une centrale au bioéthanol sont à l'origine d'innovations dans le domaine de la production d'énergies renouvelables.

I. Historique de la filière à La Réunion

Implantée à La Réunion dès le XVII^{ème} siècle, la canne à sucre est d'abord utilisée pour la production d'alcool artisanal. Elle sert aussi de fourrage pour le bétail. Ce n'est qu'au XIX^{ème} siècle qu'elle a donné lieu à la mise en place d'une véritable industrie sucrière, supplantant progressivement le café, alors principale culture d'exportation de l'île.

La cause primordiale de ce développement industriel est la rupture des liens économiques entre les deux îles sœurs à partir de 1815. Jusque-là, Bourbon (La Réunion) se consacrait aux plantes alimentaires, au café et au girofle, l'île de France (Maurice) fournissant le sucre. Désormais, La Réunion doit aussi fabriquer ce dernier produit.

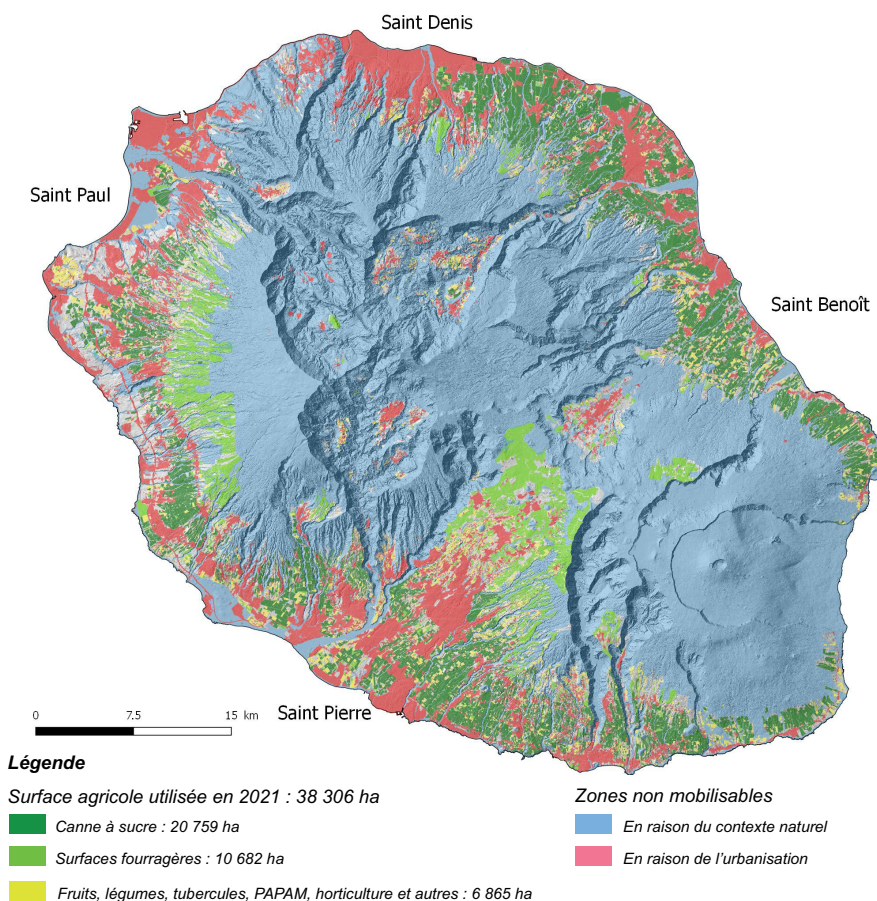
Les sucreries du Gol (1817) et de Bois-Rouge (1817) sont les seules encore en activité mais on en a compté jusqu'à 189 en 1830. La surface plantée atteint 65 000 ha en 1860.

Après des années de développement, une progression régulière de la production, la filière réunionnaise subit sa première

crise en 1863 avec, en particulier, la concurrence du sucre de betterave européen : les cours s'effondrent. Entre 1860 et 1885, on passe de 130 à 50 sucreries sur l'île.

A l'issue de la seconde guerre mondiale, durant laquelle les plantes vivrières ont remplacé la canne pour assurer la survie de la population, la filière retrouve une

Fig.1 - La surface en canne à sucre représente 54 % de la surface agricole de l'île



Source : Base d'occupation du sol - Statistique agricole annuelle



phase de développement. C'est une période de modernisation et d'optimisation de l'outil industriel. Elle s'accompagne d'une concentration des opérateurs qui se termine par la fermeture de la sucrerie de Beaufonds en 1996.

Deux sucreries subsistent à La Réunion. De fin juin à fin décembre, elles concentrent la production cannière de l'île. En 2001, celle de Bois-Rouge rejoint le groupe coopératif Union SDA, devenu Tereos en 2002. Celle du Gol intègre aussi le groupe en 2010.

II. Les enjeux de la filière

La canne à sucre occupe une place centrale dans l'assolement

La canne à sucre couvre une surface de 20 759 ha en 2021 soit 54 % de la surface agricole de l'île (voir Fig. 1).

La baisse de la surface implantée en canne est plus marquée depuis 2010 (- 12 %) que sur la précédente décennie (- 6 %). Cette érosion de près de 3 000 ha de surface cannière (voir Fig. 2) est la principale

explication de la réduction de la surface agricole utile réunionnaise, proche de 4 000 ha au total.

La nécessité de préserver le foncier agricole

La préservation du foncier agricole est un enjeu majeur pour la filière canne. Dans ce contexte, la *Commission Départementale de Protection des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF)* se prononce sur toutes les questions générales relatives à la régression des surfaces et à leur mise en valeur effective.

Elle assure une expertise approfondie, tout en rappelant *le principe d'inconstructibilité de l'espace agricole, naturel ou forestier*. Seules peuvent y déroger les constructions strictement nécessaires à l'activité agricole.

La CDPENAF a pour but de veiller à ce que le triptyque *Éviter-Réduire-Compenser* soit appliqué aux projets d'intérêt général dont l'implantation impacte l'économie agricole du territoire.

La filière est pourvoyeuse d'emplois

La filière repose sur un modèle social composé d'exploitations familiales de petite dimension réparties sur tout le territoire. Lors du recensement agricole 2020, près de 4 600 personnes travaillent de façon permanente dans les exploitations ayant de la canne à sucre. Cela représente 3 800 Equivalents Temps Plein (ETP).

La filière canne-sucre-rhum-énergie, ce sont aussi d'autres emplois directs dans les sucreries (270 collaborateurs et 230 saisonniers), les distilleries (190 emplois directs), les centrales thermiques biomasse (138 collaborateurs), les organismes interprofessionnels ou le transport. Il existe aussi des emplois indirects liés à la filière : chez les fournisseurs des exploitations agricoles ou des industries, dans les organismes agricoles.

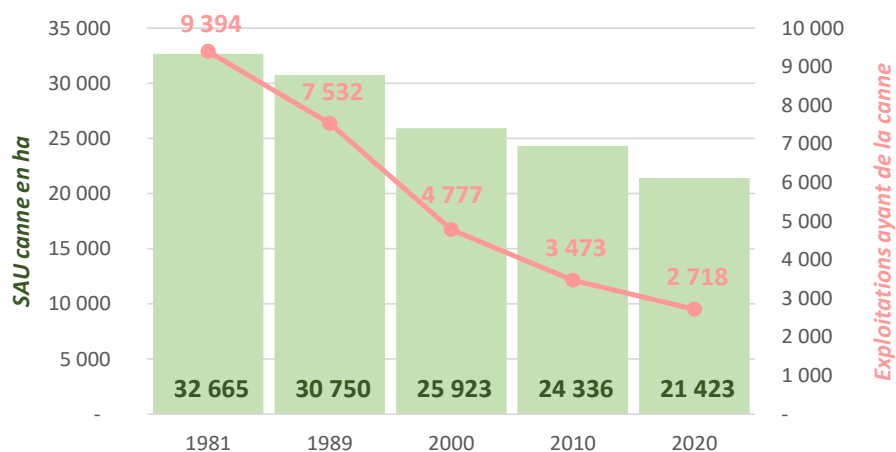
Les atouts environnementaux de la canne à sucre

Outre son potentiel socio-économique, la plante possède des atouts environnementaux. Compte-tenu du relief, l'action antiérosive de ses racines évite les glissements de terrain. Elle empêche le ruissellement de l'eau lors des fortes pluies et résiste aux vents forts lors des cyclones. La part importante de biomasse qui revient au sol limite le recours aux intrants.

La valorisation des coproduits

Le procédé de transformation de la canne en sucre conduit à des coproduits qui font l'objet d'échanges avec les filières d'élevage et avec les autres filières de diversification végétales (voir Fig. 3).

Fig. 2 - Evolution de la surface cannière et des exploitations ayant de la canne



Source : Agreste - Recensements agricoles



On estime que 6 000 tonnes de **paille de canne** sont utilisées dans les élevages pour intégrer la ration des ruminants ou pour servir de litière.

Les **écumes** sont issues de l'épuration du jus de canne après extraction : elles constituent des amendements pour les sols. Il en va de même pour les **cendres** issues de la combustion de la bagasse pour produire de l'énergie. Ces éléments permettent de limiter le recours à des amendements calcaïques et l'usage des engrais chimiques.

Enfin, après cristallisation du sucre, une partie de la **mélasse** entre dans la composition d'aliments animaux pour accroître leur appétence.

Des innovations dans le domaine de l'énergie

En 1992, en partenariat avec la filière, la société Albioma a mis en

service sur le site de Bois-Rouge une centrale thermique hybride bagasse / charbon.

La **bagasse**, fibre de la canne à sucre, est un résidu obtenu après les étapes de broyage et d'extraction du jus sucré. A La Réunion, le traitement d'une tonne de cannes produit en moyenne 320 kg de bagasse.

Durant la campagne sucrière, la centrale transforme la bagasse et les broyats verts en vapeur haute pression et en électricité. Selon le principe de la **cogénération**, il y a production simultanée d'électricité et de chaleur. Au lieu d'être perdue, la chaleur générée lors de la combustion est revalorisée ce qui permet d'améliorer le rendement énergétique de l'installation. Une partie de cette électricité est restituée à la sucrerie voisine tandis que le reste est injecté dans le réseau réunionnais.

La centrale de Bois-Rouge possède une puissance installée de 108 MW (67 collaborateurs). Une seconde unité de cogénération est entrée en service en 1995 sur le site du Gol : elle possède une puissance installée de 122 MW (71 collaborateurs).

En 2021, des travaux ont commencé pour que la centrale de Bois-Rouge fonctionne complètement à la biomasse au second semestre 2023. Cela permettrait d'arrêter l'utilisation du charbon sur le site et de limiter les émissions de gaz à effet de serre. En 2022, il a été décidé que le site Albioma du Gol suivra la même évolution.

III. Les acteurs de la filière et sa gouvernance

L'interprofession

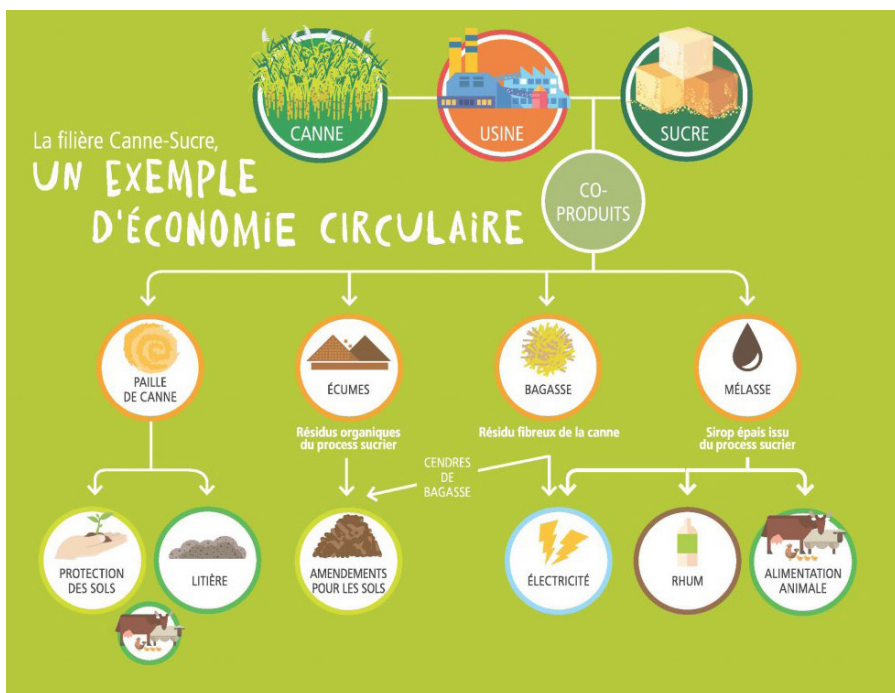
Créé le 3 juillet 2007, le Comité Paritaire Interprofessionnel de la Canne et du Sucre (CPCS) est constitué des acteurs professionnels et économiques de la filière canne - sucre. Il a pour objet principal d'examiner toutes les questions relatives aux rapports interprofessionnels entre industriels et planteurs.

C'est l'interlocuteur des pouvoirs publics, notamment pour la définition, la négociation et le cas échéant la contractualisation des politiques publiques de soutien à la filière, comme la convention canne. Actuellement, c'est la Convention Canne 2022 - 2027, signée le 13 juillet 2022, qui détermine les relations entre planteurs et industriel.

La production

Lors du dernier recensement agricole, en 2020, on compte

Fig. 3 - Les coproduits de la canne à sucre



Source : Syndicat du Sucre de La Réunion



Fig. 4 - Récolte manuelle de la canne



Source : Cheik.Saidou/Min.agri.fr

2 718 planteurs de canne à sucre pour l'industrie à La Réunion. Dans ces exploitations, la surface moyenne de canne est de 7,9 hectares : 71 % des planteurs cultivent moins de 8 ha. La plupart des exploitations de faible surface récoltent la canne manuellement (voir Fig. 4).

Au-delà de 300 tonnes de cannes au champs, les exploitations doivent le plus souvent trouver de la main-d'œuvre saisonnière, difficile à recruter compte-tenu de la pénibilité du travail. Les exploitations investissent dans les « coupeuses péi » (canne longue machine) ou font appel à des prestataires de coupe mécanique (canne tronçonnée).

La transformation de la canne en sucre

Le seul industriel présent à La Réunion est Tereos Océan Indien, filiale du groupe coopératif sucrier français Tereos.

La filière de transformation de la canne en sucre compte 13 centres de réception ou « balances ».

Sur l'île, la production de canne est envoyée vers les sucreries de Bois-Rouge à Saint-André (120 collaborateurs permanents et 60 saisonniers) et du Gol à

Saint-Louis (150 collaborateurs permanents et 170 saisonniers). Chacune des usines a la capacité de traiter environ 900 000 tonnes de canne par an (voir Fig. 6).

Le Centre Technique Interprofessionnel de la Canne et du Sucre (CTICS)

Créé en 1952, le CTICS a pour mission principale la détermination de la richesse en sucre des cannes livrées par les planteurs aux différentes balances de l'île, avant leur transfert vers les sucreries du Gol et de Bois-Rouge (voir Fig. 5)

En 2021, le centre technique a effectué 127 477 analyses dans ses 7 laboratoires répartis sur les différentes plates-formes de l'île.

Présidé en alternance par les industriels et les planteurs, le CTICS mène également des activités de développement agricole et d'expérimentation agronomique.

Le centre de recherche eRcane

eRcane est un GIE¹ formé par les deux sociétés sucrières de La Réunion, Sucrerie de Bois-Rouge et Sucrière de La Réunion.

C'est un opérateur mondialement reconnu pour la création de

¹ Groupement d'Intérêt Economique

Fig. 6 - Les sucreries de Bois-Rouge et du Gol



Fig. 5 - Prélèvement d'un échantillon par les agents du CTICS



Source : CTICS

nouvelles variétés de canne, à travers un programme de sélection expérimentale.

Quinze ans de recherche sont nécessaires pour mettre au point et libérer une variété de canne. La variété R 588 a été mise à disposition des planteurs fin 2019. Elle s'adresse principalement aux planteurs des zones d'altitude.

Le Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD)

Présent à La Réunion depuis 60 ans, le CIRAD, en partenariat avec eRcane, le CTICS et la chambre d'agriculture, produit et transmet de nouvelles connaissances qui accompagnent l'innovation et le développement de la filière dans les domaines de l'amélioration variétale, de la protection des plantes et de la production agroécologique.



Source : Cheik.Saidou/Min.agri.fr



Par ailleurs, la formation, le partage des connaissances et des innovations complètent naturellement sa mission en renforçant la capacité des acteurs du développement de faire les choix qui leur reviennent.

Le Réseau d'Innovation et de Transfert Agricole (RITA) Canne

Initié en 2015 par le ministère de l'agriculture, animé par eRcane, le RITA Canne (voir Fig. 7) regroupe les acteurs du dispositif Recherche-Formation-Développement (eRcane, CIRAD, lycées agricoles et CFPPA, CTICS, Chambre d'Agriculture) et réalise des actions d'expérimentation, de démonstration et de transfert avec des planteurs volontaires en réponse aux besoins exprimés localement (maîtrise de l'enherbement, fertilisation organique, mécanisation et plantation).

La Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles de La Réunion (FDGDON)

Située à Saint-Paul, la FDGDON est un syndicat professionnel agricole créé en 1976. Elle a pour objectif de réaliser une surveillance du territoire vis-à-vis des organismes nuisibles, notamment du ver blanc, de mettre au point des méthodes de lutte contre ces organismes par de la recherche et de l'expérimentation, en laboratoire ou au champ. Elle est reconnue Organisme à Vocation Sanitaire (OVS) dans le domaine végétal selon l'arrêté du 31 mars 2014.

Le *Bulletin de Santé du Végétal* (BSV) de la FDGDON présente chaque mois un état des lieux des problématiques phytosanitaires.

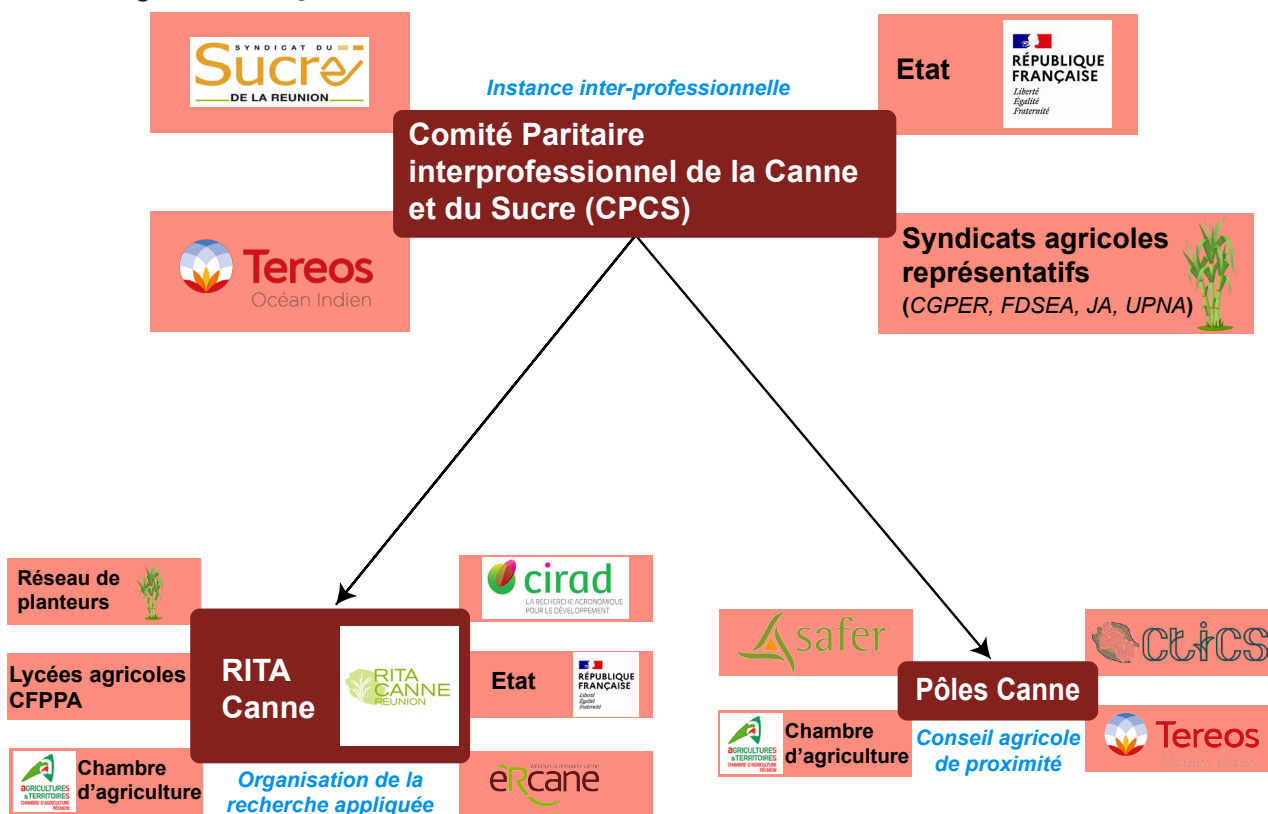
Le bulletin s'appuie sur des relevés mensuels sur les principaux bioagresseurs des cultures et donc ceux pour lesquels on utilise le plus de produits phytopharmaceutiques.

La Chambre d'agriculture

Le département *Productions végétales* de la Chambre d'agriculture dispose aujourd'hui d'un réseau de 10 conseillers canne à sucre qui assistent les exploitants sur leur exploitation en leur apportant conseils et appuis techniques. Ces techniciens interviennent au sein de 3 grandes zones géographiques : Nord-Est, Ouest et Sud.

Les exploitants peuvent ainsi bénéficier de prestations de conseil en matière de plantation, replantation, fertilisation, mécanisation ou irrigation.

Fig. 7 - Schéma général de la gouvernance de la filière Canne - Sucre à La Réunion





Le syndicat du sucre de La Réunion

Le Syndicat du Sucre de La Réunion a été créé en 1908. Il représente les industriels dans les négociations avec les planteurs notamment au sein du Comité Paritaire interprofessionnel de la Canne et du Sucre (CPCS), mais également vis-à-vis du monde économique, des chambres consulaires, des collectivités, de l'Etat et de l'Union européenne.

Les distilleries

La Réunion compte trois distilleries principales qui produisent avant tout du rhum traditionnel de sucrerie et du rhum léger : Savanna située à Saint-André, Isautier située à Saint-Pierre et Rivière du Mât implantée à Saint-Benoît. Ces trois structures opèrent de manière indépendante.

La filière produit aussi du rhum traditionnel agricole. Elle regroupe 7 entreprises et fait vivre près de 190 emplois directs.

Depuis une dizaine d'années, plusieurs acteurs de dimension artisanale se sont installés et ont développé une activité de production de rhum blanc, de liqueurs et de rhums arrangés.

Depuis 2015, les rhums de La Réunion sont protégés par une Indication Géographique (IG) garantissant leur origine et leur authenticité.

IV. Les chiffres de la production

La canne à sucre

La production de canne est très dépendante des conditions climatiques et La Réunion a été affectée par le passage successif de deux cyclones en février 2022, Batsiraï et Emnati, à 18 jours d'intervalle. Par ailleurs, la hausse du prix des engrais a amené certains planteurs à réduire leur investissement en fertilisation.

A l'issue de la campagne sucrière 2022, 1,309 millions de tonnes de cannes ont été broyées dans les deux usines de l'île (voir Fig. 8). C'est 21 % de moins que la moyenne décennale (1,656 millions de tonnes).

En revanche, la richesse moyenne globale en 2022 est de 13,56 %, un peu au-dessus de la moyenne décennale (13,50 %).

La valeur de la production de canne à sucre s'érode sur les dernières années. Elle s'établissait à 128 millions d'euros en 2021 (-2,3 % par rapport à 2020).

Le sucre

La Réunion est le premier producteur européen de sucre de canne. En 2022, la production sucrière s'établit à 138 500 tonnes, en baisse de 13 % sur un an. Elle se maintient au-dessous de sa moyenne décennale de 183 000 tonnes par an.

La moitié de la production de sucre (51 %) est destinée à être raffinée, l'autre moitié concernant les sucres de spécialité (sucre roux).

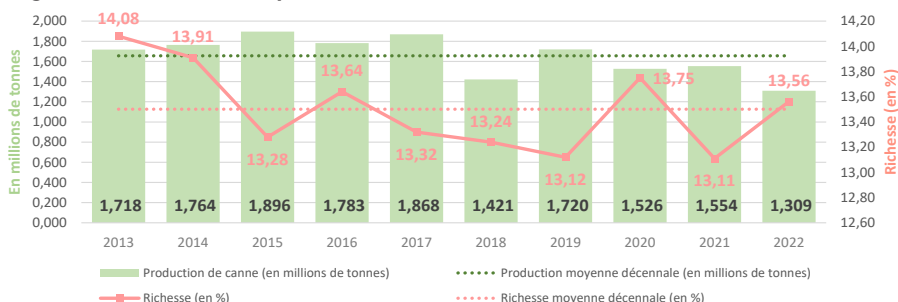
Le rhum

En 2022, les trois distilleries principales de La Réunion ont produit un total de 127 000 hectolitres d'alcool pur (HAP) de rhum dont 75 000 HAP de rhum traditionnel, 48 000 HAP de rhum léger et 560 HAP de rhum agricole (voir Fig. 9).

L'Union Européenne accorde aux territoires ultra-marins une détaxe de 50 % sur les rhums exportés vers le marché métropolitain à hauteur de 144 000 HAP par an dont 28 119 HAP pour les distilleries de La Réunion en 2022. C'est le **contingent** à l'export.

Les rhums et spiritueux à base de rhum sont le troisième produit le plus exporté de La Réunion : ils représentent environ 21 millions d'euros de revenus à l'exportation. 70 % du rhum traditionnel de sucrerie produit à La Réunion est exporté en vrac vers la métropole. 90 % du rhum léger fabriqué à La Réunion est expédié en vrac vers l'Europe.

Fig. 8 - Evolution de la production de canne de 2013 à 2022



Source : CTICS



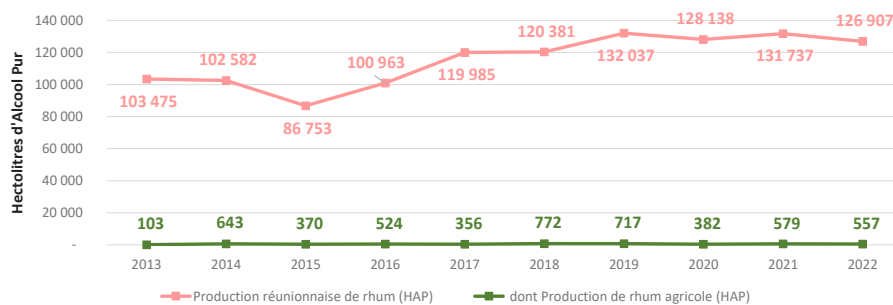
La production d'énergie

En 2021, 464 000 tonnes de **bagasse** ont été valorisées par l'entreprise Albioma pour produire de l'énergie. Cela représente 82,1 kilotonnes d'équivalent pétrole (ktep).

Depuis 2018, du bioéthanol produit à partir de mélasse par la Distillerie Rivière du Mât est aussi utilisé dans la turbine à combustion d'Albioma. Cela représente 1 106 tonnes de gaz soit 0,7 ktep.

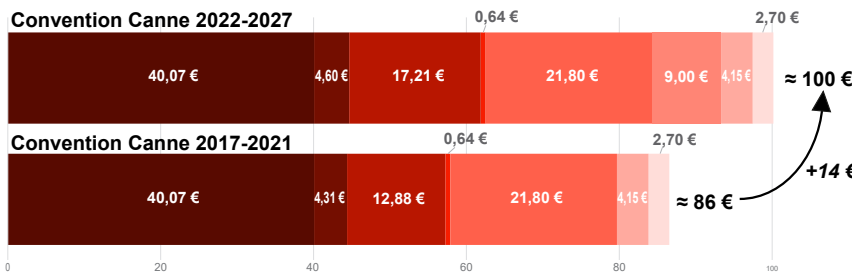
Au total, la filière représente près de 50 % des ressources locales valorisées (biomasse, solaire, hydraulique, éolien) et la production électrique induite s'élève à 222 gigawatt-heure (GWh) pour l'année 2021.

Fig. 9 - Production réunionnaise de rhum, de 2012 à 2021



Source : CIRT-DOM

Fig. 10 - Prix de la tonne de canne payé aux planteurs*



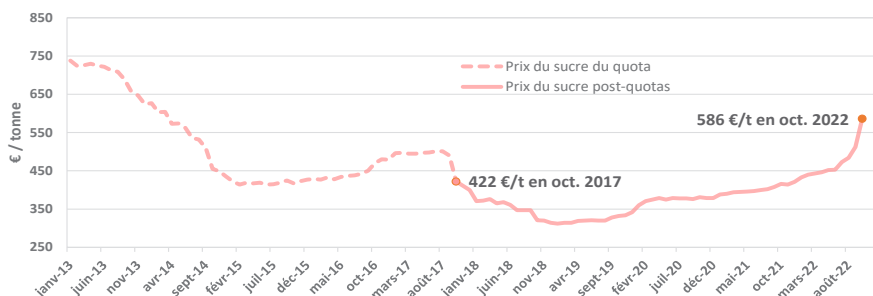
Hypothèses :

- producteur de 700 tonnes, sur 9 ha, non mécanisé
- 13,8 % de richesse et 16,5 % de taux de fibre
- production moyenne décennale de canne 2013-2022 : 1,660 Mt

*Hors bonification supplémentaire liée au partage des bénéfices de l'industrie sucrière.
Hors MAEC et aides à la plantation de cannes.
Hors complément versé au titre du reliquat de l'aide à la production.

Source : conventions canne 2015-2021 et 2022-2027

Fig. 11 - Evolution des prix moyens de vente du sucre blanc communautaire de 2013 à 2022



Source : Commission européenne

Les coproduits

La production moyenne sur 5 ans de **mélasse** des sucreries s'élève à 63 000 tonnes. Plus de 90% sont valorisés dans les distilleries pour la fabrication de rhum. Le reste est utilisé en nutrition animale.

80 000 tonnes d'écumes et de cendres de bagasse constituent une importante source d'amendements et de fertilisants pour les terres agricoles de l'île.

V. Les marchés

Prix d'achat de la canne à sucre par les industriels

A l'issue de négociations entre les acteurs de la filière, l'année 2022 a été marquée par la signature d'une nouvelle **convention canne** le 13 juillet.

Cet accord interprofessionnel définit les modalités d'achat de la canne à sucre par les industriels du secteur pour la période 2022-2027 : il se traduit par une revalorisation conséquente du prix d'achat de la tonne de canne par rapport à la période précédente (voir Fig. 10). Cela concerne particulièrement la **recette bagasse énergie** et la mise en place d'une **aide complémentaire à la production**.

Conjoncture mondiale du sucre

Depuis le 1^{er} octobre 2017, le marché du sucre européen a été libéralisé,

FILIÈRE CANNE - SUCRE RHUM - ENERGIE

LA CANNE

2 718 exploitations en ayant

21 423 ha

1,66 millions de tonnes coupées
en moyenne

(Sources : RA 2020 et CTICS)

LE SUCRE

2 sucreries

270 emplois permanents
230 saisonniers

159 632 tonnes de sucre en 2021

(Source : Tereos Océan Indien)

LE RHUM

3 distilleries principales

190 emplois

132 000 hectolitres d'alcool pur
en 2021

(Sources : CIRT-DOM et Douanes)

L'ENERGIE

2 centrales thermiques biomasse
1 centrale au bioéthanol

144 emplois

Puissance installée : 271 MW

(Source : Albioma)

c'est-à-dire que les niveaux des prix et de la production ne sont plus fixés.

Le prix de vente du sucre blanc sur le marché européen atteint 586 € / tonne en octobre 2022 soit une augmentation de + 74 € / t par rapport au mois précédent (voir Fig. 11). C'est une augmentation de + 170 € / t par rapport à octobre 2021 (+ 41 %).

L'augmentation constatée sur la période écoulée traduit la faible disponibilité du sucre en Europe. Par ailleurs, la récolte de betterave sucrière dans les principaux pays producteurs de l'Union Européenne, la France et l'Allemagne, est à la baisse. Il est probable que les prix du sucre continueront à augmenter dans les prochains mois.

Plusieurs paramètres peuvent aussi avoir une influence sur les cours : des risques de récession mondiale avec des politiques de lutte contre l'inflation, ceux liés au conflit en

Ukraine et, enfin, un rebond possible de la crise COVID-19.

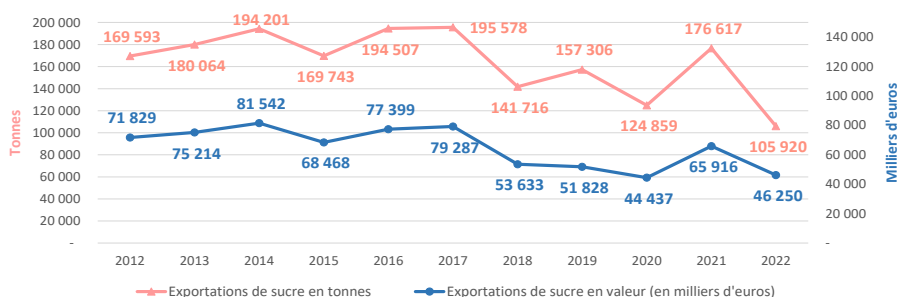
Les exportations

Plus de 90 % de la production de sucre réunionnaise est exportée vers l'Europe : seule une petite partie est consommée ou transformée à La Réunion. Le sucre est le premier produit exporté, suivi des produits de la pêche et du rhum.

En 2022, 106 000 tonnes de sucre brut ont été exportées, contre 177 000 tonnes l'année précédente, soit un retrait de près de 40 % (voir Fig. 12).

Le sucre représente 50 % des exportations en valeur des produits fabriqués à La Réunion et 80 % en volume.

Fig. 12 - Exportations de sucre de La Réunion, de 2012 à 2022



Source : Douanes